

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 36/6 L l'Assemblée Territoriale en matière domaniale.

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 février 1964

Numéro JO
n° 3 du 01/04/1964

Date du numéro
1 avril 1964

TEXTE INTÉGRAL

M. Abdallah Taha est autorisé à céder à la Société Immobilière et Touristique d'Outre-Mer (S.I.T.O.) le droit de concession provisoire qui' lui a été accordé par délibération n° 381 du 7 décembre 1962 sur lé terrain sis au Plateau du Serpent et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 392.